

## Sanofi-aventis et Glenmark Pharmaceuticals signent un accord de licence pour le traitement des douleurs chroniques

Paris, France - Le 3 mai 2010 - Sanofi-aventis (EURONEXT : SAN et NYSE : SNY) annonce aujourd'hui la signature d'un accord de licence avec Glenmark Pharmaceuticals S.A (GPSA), une filiale à 100% de Glenmark Pharmaceuticals Limited India (GPL), pour le développement et la commercialisation de nouvelles molécules dans le traitement des douleurs chroniques.

Ces molécules sont des antagonistes du récepteur vanilloïde (TRPV3), dont un composé en développement clinique, premier de sa catégorie, GRC 15300, actuellement en phase I du développement clinique dans le traitement de différentes formes de douleur, dont les douleurs neuropathiques liées au diabète et les douleurs ostéoarthritiques.

Selon les termes de cet accord, Glenmark recevra un paiement initial, ainsi que des paiements d'étapes en fonction de l'avancement du développement, de l'enregistrement et de la commercialisation des produits. La totalité de ces paiements pourrait atteindre un montant de 325 millions de dollars US. Par ailleurs, Glenmark recevra des redevances échelonnées sur les ventes des produits commercialisés dans le cadre de cette licence. Sanofi-aventis détiendra les droits de commercialisation exclusifs en Amérique du Nord, dans l'Union Européenne et au Japon, sous réserve de droits de co-promotion des produits par Glenmark aux Etats-Unis et dans cinq pays d'Europe de l'Est. De plus, Sanofi-aventis détiendra des droits co-exclusifs de commercialisation des produits dans dix autres pays, dont le Brésil, la Russie et la Chine, tandis que Glenmark conservera l'exclusivité de la commercialisation en Inde et dans le reste du monde.

« Il existe toujours un important besoin médical pour des produits mieux tolérés et plus efficaces dans le traitement des douleurs neuropathiques liées au diabète et des douleurs ostéoarthritiques », a déclaré Marc Cluzel, Vice-Président Exécutif, Recherche & Développement, sanofi-aventis. « GRC 15300 complète, par une approche innovante, le portefeuille de sanofi-aventis dédié au traitement de la douleur. Nous sommes impatients de travailler avec Glenmark Pharmaceuticals sur le développement de ce nouveau programme qui représente notre premier accord de partenariat en Inde dans la recherche pharmaceutique ».

« Cet accord continue de témoigner du caractère hautement innovant des activités de R&D de Glenmark; il valide également le leadership de notre entreprise parmi les acteurs indiens de la recherche pharmaceutique. Notre programme TRPV3 a fait d'excellents progrès et nous sommes très heureux de joindre nos efforts à ceux d'un groupe pharmaceutique mondial dédié à la recherche tel que sanofi-aventis », a pour sa part indiqué le Docteur Glenn Saldanha, Directeur Général de GPL.

### A propos du programme TRPV3

Le récepteur TRPV3 est une protéine canal ionique, médiateur des mécanismes de signalisation cellulaire et notamment les signaux qui, au niveau des cellules nerveuses, génèrent certains types de douleur. Les inhibiteurs de TRPV3 devraient être utiles au traitement de l'inflammation ainsi que de diverses douleurs, maladies et troubles. L'objectif de ce partenariat est de faire avancer le développement de GRC 15300 et

éventuellement d'autres composés prometteurs afin d'offrir aux patients de meilleurs traitements de la douleur et d'autres pathologies.

### **A propos de Glenmark**

Glenmark Pharmaceuticals Ltd. (GPL) est une entreprise pharmaceutique intégrée et globale, dont le siège social est à Mumbai en Inde. C'est un acteur majeur dans la recherche de nouvelles molécules, à la fois nouvelles entités chimiques et nouvelles entités biologiques. Glenmark possède 8 molécules à différents stades de développement et son activité est concentrée principalement dans les domaines de l'inflammation (asthme / bronchite chronique, polyarthrite rhumatoïde, etc.), des troubles métaboliques (diabète, obésité, etc.) et de la douleur (douleur neuropathique et douleur inflammatoire). La société a une présence significative dans le domaine des génériques sur les marchés émergents dont l'Inde. GPL et sa filiale possèdent douze sites de production dans quatre pays ainsi que cinq centres de R&D.

### **A propos de sanofi-aventis**

Sanofi-aventis est un leader mondial de l'industrie pharmaceutique qui recherche, développe et diffuse des solutions thérapeutiques pour améliorer la vie de chacun. Le Groupe est coté en bourse à Paris (EURONEXT PARIS : SAN) et à New York (NYSE : SNY).

### **Déclarations prospectives**

*Ce communiqué contient des déclarations prospectives (au sens du U.S. Private Securities Litigation Reform Act of 1995). Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de sanofi-aventis estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de sanofi-aventis, qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, les futures données cliniques et analyses, y compris postérieures à la mise sur le marché, les décisions des autorités réglementaires, telles que la FDA ou l'EMA, d'approbation ou non, et à quelle date, de la demande de dépôt d'un médicament, d'un procédé ou d'un produit biologique pour l'un de ces produits candidats, ainsi que leurs décisions relatives à l'étiquetage et d'autres facteurs qui peuvent affecter la disponibilité ou le potentiel commercial de ces produits candidats, l'absence de garantie que les produits candidats s'ils sont approuvés seront un succès commercial, l'approbation future et le succès commercial d'alternatives thérapeutiques, la capacité du Groupe à saisir des opportunités de croissance externe ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par sanofi-aventis auprès de l'AMF et de la SEC, y compris ceux énumérés dans les rubriques « Facteurs de risque » et « Déclarations prospectives » du document de référence 2009 de sanofi-aventis ainsi que dans les rubriques « Risk Factors » et « Cautionary Statement Concerning Forward-Looking Statements » du rapport annuel 2009 sur Form 20-F de sanofi-aventis, qui a été déposé auprès de la SEC. Sanofi-aventis ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'autorité des marchés financiers.*